



EDITION LOCALE IDF - JUIN 2020

INFO

Informations Droits Fo

« Nous vous souhaitons de bonnes vacances et prenez soin de vous ainsi que de vos proches »

L'équipe FO Altran IDF

SOMMAIRE :

Comité Social & Economique :

Les mauvaises méthodes reviennent... **2**

Réaction FO : « Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi » **3**

Vos contacts

Sollicitez-nous ! **5**



FO Altran IDF vous parle des sujets qui vous concernent localement. Salaires, conditions de travail, frais professionnels, temps de travail, formation... Parce que pour FO, l'action syndicale, c'est vous assister et vous renseigner sur d'autres choses que les luttes de pouvoir des élus ou les turpitudes de nos dirigeants, ou encore crier au loup sans rien proposer.

L'équipe FO Altran est à votre écoute. Pour la contacter, une seule adresse :

ds.fo@fo-groupe-altran.com



FO pour mieux vivre chez **Altran**

1

Directeur de la publication locale : David GOMES

« LES MAUVAISES METHODES REVIENNENT AU GALOP ! »



On constate depuis un mois, une recrudescence chez ALTRAN des méthodes appliquées en 2006 pour se séparer de certains salariés en intercontrat :

- Quelles sont les conséquences d'un simple REFUS de réaliser une mission ? Des salariés nous demandent comment réagir aux propositions de missions à l'autre bout de la France, sans réelle correspondance avec leurs compétences. Des listes de missions diverses circulent avec des missions dans toute la France.
- La lettre d'avertissement pour insubordination avant procédure de licenciement : quelques salariés nous ont indiqué avoir reçu un avertissement pour insubordination, sans aucun détail précis caractérisant la faute du salarié. Ceci est un mauvais signe. Dans tous les cas, cela nécessite une réaction immédiate à ce genre de dérives.
- Incitation à la faute : Certains managers interprètent les paroles des salariés de manière particulière, et s'en servent pour mettre en défaut ces salariés, voire les poussent à la faute. Dans tous les cas, il faut rester professionnel et dans le respect de la légalité. Autrement, nous vous garantissons que votre situation chez Altran va devenir difficile et indéfendable par le plus ambitieux des représentants du personnel ou des meilleurs syndicalistes.
- La NETWORK formation durant le chômage partiel : Certains salariés ont eu des propositions de e-learning en lieu et place d'un organisme de formation reconnu sur le marché de l'emploi. Pour d'autres, il faut être en chômage partiel pour en bénéficier. Cela permet d'occuper les salariés et de respecter l'engagement de formation vis-à-vis de l'Etat, dans le cadre de la prolongation de l'autorisation d'activité partielle jusqu'au 30 septembre. Nous appelons cela les formations « CANADA DRY » : « *Ça a la couleur d'une formation, le goût d'une formation... mais ce n'est pas de la formation* ». Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il faut se battre pour réaliser des formations certifiantes ou qualifiantes et vous devez être vigilant sur votre compteur Compte Personnel de Formation (CPF).

En conclusion, les représentants du personnel **FO** qui ont aidé le collectif de salariés en 2006 ont acquis un bon retour d'expérience Altran sur les pratiques « limites ». Ils peuvent vous donner des conseils dédiés, pertinents et efficaces en cette année 2020.

Conseils FO :

- **FO a toujours vocation à défendre vos droits collectifs à titre gracieux et vous proposez des conseils judicieux ou défendre vos droits individuels sous des conditions plus que raisonnables.**

Yves Veyrier :

« LE SALAIRE N'EST PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI, AU CONTRAIRE ! »



Éditoriaux de FO Publié mercredi 3 juin 2020 par Yves Veyrier

Nous étions encore sous le régime du confinement, destiné à empêcher la propagation du Covid-19, faute de moyens de protection et de capacités hospitalières et médicales suffisants, que l'on nous parlait déjà de l'« après » crise sanitaire, des leçons qui devraient en être tirées pour que cela ne puisse se reproduire. On avait bien entendu que tout serait fait pour que la santé soit la priorité et que les conséquences économiques et sociales soient anticipées quoi qu'il en coûte. Il s'agissait de ne pas ajouter aux difficultés sanitaires [...] l'angoisse du chômage et des fins de mois difficiles pour les salariés.

Mais, dans le même temps, revenait aussi une petite musique, pas très nouvelle, sur l'air du « il faudra se retrousser les manches, travailler plus... », allant jusqu'à prévoir par ordonnance de pouvoir déroger à la semaine de 48 heures pour des semaines pouvant aller jusqu'à 60 heures !

Nos syndicats sont et seront mobilisés pour défendre à la fois l'emploi et les salaires

Et voilà que maintenant s'ajoute la ritournelle de l'incitation à la modération salariale, que devraient concéder les salariés face à une reprise d'activité progressive et partielle.

On ne peut bien sûr pas nier que dans nombre de secteurs d'activité et d'entreprises, la situation économique est inquiétante et sera difficile à rétablir rapidement. **NOS SYNDICATS SONT ET SERONT MOBILISÉS POUR DÉFENDRE À LA FOIS L'EMPLOI ET LES SALAIRES. ILS PEUVENT COMPTER SUR LE SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION.**

Pour autant, il ne faut pas l'oublier : le salaire médian en France se situe à 1 800 euros net mensuels environ. Cela signifie que la moitié de la population salariée perçoit moins de ces 1 800 euros net. Et, désormais, tout le monde le sait, beaucoup sont les salariés des métiers que l'on a qualifiés d'essentiels durant cette période de crise sanitaire : celles et ceux qui ne se sont pas arrêtés, bien que ne disposant pas au départ des protections indispensables. Bien des métiers de services (dont la sous-traitance de propreté), de services à la personne à domicile, beaucoup d'agents des services de santé (dont les agents de services hospitaliers, aides-soignants), des Ehpad, de salariés de la chaîne d'approvisionnement (caissières, manutentionnaires, transporteurs...)... Comme il ne faut pas oublier ceux qui, en activité partielle pendant cette période, ont perdu 400 euros en moyenne, selon l'OFCE.

LES SALAIRES, LEUR PRESERVATION, LEUR AUGMENTATION AVEC CELLE DU SMIC, SONT UNE REVENDICATION LEGITIME, Y COMPRIS EN CES MOMENTS, DANS LES SEMAINES ET MOIS A VENIR

Nous savons aussi que la redistribution des richesses a sur le long terme plus profité au capital qu'au travail. Le partage de la valeur ajoutée reste défavorable aux salaires si l'on compare à la situation des années 1970. Comment ne pas mentionner aussi le fait que les profits versés sous forme de dividendes ont rejoint en 2019 des niveaux record, équivalents à ceux qui ont précédé la crise financière de 2008 ? Et dans le même temps l'absence depuis plusieurs années de tout « coup de pouce » au Smic, que la prime d'activité ne comble pas de la même façon ? S'interroge-t-on aussi sur la responsabilité des actionnaires des grands groupes capitalistiques sur leurs filiales, des donneurs d'ordre sur les sous-traitants ? À ce sujet, le 27 mars dernier, lors d'une première réunion avec le président de la République dans le contexte de la crise sanitaire, FO demandait que les versements de dividendes dans la situation actuelle soient bloqués et qu'une fiscalité sur les hauts revenus et la spéculation soit mise en place.

On ne peut manquer non plus de rappeler que les aides publiques aux entreprises (crédits d'impôt, allègements fiscaux, exonérations de cotisations sociales) représentent aujourd'hui de l'ordre de 140 milliards d'euros chaque année, sans compter l'ouverture massive de l'activité partielle qui a exonéré totalement les entreprises du paiement des salaires correspondant. Or, l'efficacité de ces aides, souvent présentées comme devant favoriser l'emploi, n'est pas ou peu évaluée. Là aussi, nous demandons sans relâche que toute aide publique soit soumise à conditions, contrôles et sanctions en cas de non-respect des conditions, notamment sur l'emploi.

Enfin, à un moment où la préoccupation doit être celle de relancer l'activité, certes dans des conditions incertaines, la pire des choses serait que s'enclenche une spirale de modération et baisse des salaires par effet domino. Ce serait contreproductif, avec un risque récessif, sachant qu'en France l'activité est, plus qu'ailleurs, tirée par la consommation intérieure et que, d'autre part, l'une des leçons à tirer de la crise est, justement, de favoriser la production intérieure par le développement d'une stratégie industrielle et de relocalisation d'activités. Et ce ne serait pas juste pour les salariés qui, en rien, ne sont responsables de la crise actuelle, pas plus qu'ils ne l'étaient de celle de 2008 dont ils ont pourtant alors fait les frais !

Alors, nous le disons, oui les salaires, leur préservation, leur augmentation avec celle du Smic, sont une revendication légitime, y compris en ces moments, dans les semaines et mois à venir ! Elle va de pair avec la défense de l'emploi.

Conseils FO :

- **Soyez attentif à votre salaire, n'écoutez pas les sirènes du capitalisme et prenez une carte syndicale FO pour comprendre les enjeux de la situation actuelle.**
- **Prenez contact avec vos représentants locaux pour comprendre la situation actuelle, les modifications majeures du code du travail, les conséquences sur votre activité professionnelle et agir dans votre intérêt de salarié.**

Contactez-nous en précisant :

- votre nom/ prénom et périmètre
- courriel personnel (autre que : xxx.yyy@altran ou xxx.yyy@client)
- un numéro de téléphone personnel (plutôt que le téléphone professionnel)

Au Contact FO de votre périmètre :

VOS CONTACTS !!!

**DAVID
GOMES**



RSS FO Sites IDF
Défenseur Syndical FO sur Versailles
06 09 05 84 04 (*1)
dgomes.altran@orange.fr

**GAETAN
SEGUILLON**



Défenseur Syndical FO Paris
Conseiller du Salarié FO Paris
06 03 81 53 13 (*1)
Jseguill@numericable.fr

(*1) : Réserve aux actions syndicales

**YAN
LI-CHRISTOPHE**



Salariée Altran EILIS
06 01 77 44 73 (*2)
grace.bourse@gmail.com (*2)

(*2) Que par ses moyens et en temps limité



Retrouvez des informations sur le Site :

[Http://fo-groupe-altran.com](http://fo-groupe-altran.com)

(Login : FoGroupeAltran – Mot de passe : YVeyrier1958)

CONTACT GENERIQUE :

Local FO à Vélizy : 01.39.46.78.29
Local FO à Puteaux : 01.47.78.40.16
(Avec répondeurs pour laisser un message)